

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N°74-42 du 22 février 1974

portant nomination de Mr Désiré
AHIVODJI, Administrateur Civil,
en qualité de Directeur Général
des Affaires Intérieures.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le décret N°73-376 du 26 décembre 1973, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, notamment ses articles 8 et 20 ;
Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
Le Conseil des Ministres entendu,

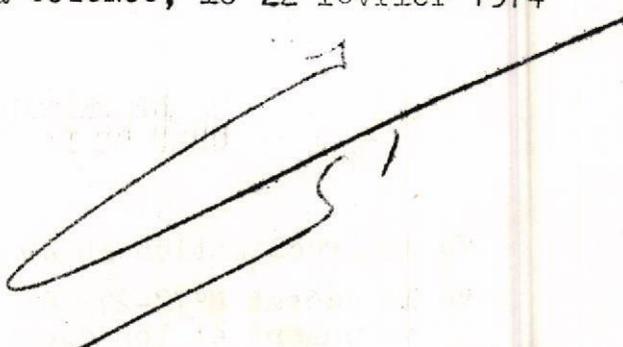
DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr Désiré AHIVODJI, Administrateur Civil, est nommé Directeur Général des Affaires Intérieures.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'article 14 du décret N°72-297 du 15 novembre 1972, aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 février 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



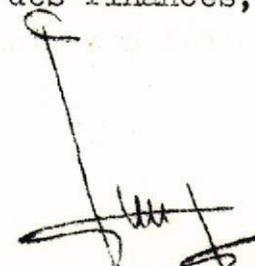
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité,



Capitaine Michel AIKPE

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliatiions : PR 8 MIS 5 CS 6 - DGAJ 4 DGSN 4 Intéressé 1 Ministères 10
CNR 4 SPD 2 SGG 4 DGP-DGAJL-DGFP-INSAE 8 DP 2 DB-CF-DC-Solde-IAA-CNI 6
DCCT-IGF-Gde Chanc. 3 Trésor 4 DGF 2 DI 4 JORD 1.